

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1559

présenté par
Mme Gaillard

à l'amendement n° 1462 du Gouvernement

ARTICLE 72

Compléter l'alinéa 2 par le mot :

« dynamiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le caractère d'un paysage résultant de l'action conjointe des sociétés humaines, du monde vivant et du milieu abiotique, il est utile de caractériser ces interrelations, afin de rappeler que le paysage est par définition en constante évolution.